

Politiques jeunesse et politiques intersectorielles de jeunesse dans les Etats européens membres de la Francophonie, états des lieux et perspectives.

Intervention de M. Georges Metz, Directeur du Service National de la Jeunesse (SNJ).

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs,

Je tiens d'abord à vous remercier d'être invité à votre assemblée et de me donner l'occasion de présenter brièvement la politique de la jeunesse et les politiques intersectorielles de jeunesse au Luxembourg. Vu le temps prévu pour l'intervention, je ne peux qu'esquisser quelques grandes lignes et je vous prie tout de suite de me pardonner quelques simplifications.

Souvent on me demande si la situation des jeunes au Luxembourg diffère des autres pays de l'Union européenne. Je réponds toujours que le Luxembourg est un pays comme les autres et que les jeunes ont en gros les mêmes opportunités et rencontrent les mêmes problèmes qu'ailleurs. Cependant on pourrait citer trois particularités luxembourgeoises :

Les études universitaires se font en grande majorité à l'étranger, donc les jeunes quittent le pays pour 4 ou 5 années. Donc une partie importante d'une tranche d'âge active est absente – au moins partiellement – de la vie publique. Cet état des choses va certainement évoluer vu que depuis maintenant 3 ans le Luxembourg a une propre université, mais l'Université du Luxembourg ne pourra pas offrir toutes les voies de formation et l'exode temporaire de jeunes va rester un fait.

Comme dans beaucoup d'autres pays de l'Europe l'accès au premier emploi est difficile, souvent les jeunes passent par une phase de stages ou de contrats à durée déterminée avant de trouver un emploi stable. Ceci étant dit, c'est certainement la situation du chômage des jeunes qui est la plus inquiétante : 20,3 % des demandeurs d'emploi sont des jeunes. Le taux de chômage pour les jeunes âgés de 26 à 30 ans est de 11,9 % contre une moyenne générale de 4,1 %. Si l'on tient compte du fait qu'il y a encore des jeunes dans des mesures d'emploi temporaires initiées par l'Etat, ce pourcentage augmente encore davantage.

Une autre particularité se trouve au niveau du logement. Il faut savoir que depuis des années la population au Luxembourg connaît une augmentation importante, la demande pour des logements est donc très grande et les prix des logements ont augmentés en conséquent. Il est évident que cette situation rend l'accès à l'autonomie du jeune plus difficile.

Voilà quelques éléments pour esquisser le cadre général, qui montre que les préoccupations des jeunes sont souvent telles qu'une participation active à la vie citoyenne ne figure pas au premier rang. Abordons maintenant la politique jeunesse au Luxembourg. Elle comporte un volet sectoriel et un volet intersectoriel. Commençons par le volet sectoriel.

Le volet sectoriel concerne essentiellement le travail avec les jeunes dans les maisons de jeunes, associations et organisations de jeunes. La tranche d'âge concernée étant celle des

jeunes âgés de 12 à 25 ans.

On peut dire qu'au cours des 10 dernières années il y a eu des développements importants à ce niveau. Par exemple un réseau très dense de maisons de jeunes a été mis en place. Ces maisons de jeunes sont des lieux ouverts : les jeunes y trouvent des informations, ils peuvent se rencontrer autour d'une table de billard ou d'un baby-foot, on leur propose des activités dans le domaine social, culturel ou sportif. Les maisons de jeunes sont ouverts sous la responsabilité et surveillance d'éducatrices ou éducateurs. Elles sont gérées par les associations et financés à parts égales par l'Etat et les communes. Ce financement concerne les frais d'infrastructure et d'équipement ainsi que de fonctionnement donc les salaires du personnel et les frais d'activité. Le financement est réglé par le biais d'une convention annuelle qui fixe les modalités. Actuellement il y a 45 maisons de jeunes à travers tout le pays. Ce réseau a une grande importance pour la politique jeunesse car c'est souvent par le biais des maisons de jeunes que nous arrivons à contacter les jeunes étrangers, qui ne trouvent pas le chemin vers les associations. On peut souligner que le réseau de maisons de jeunes a eu comme conséquence l'émergence d'un vrai secteur jeunesse professionnel.

Le volet local de la politique jeunesse ne s'arrête pas aux seuls maisons de jeunes car nous proposons aux communes d'élaborer des plans communaux jeunesse. La base d'un tel plan est un ou une série de forums avec les jeunes, ce qui leur permet d'exprimer leurs besoins. L'Etat soutient dans la suite la mise œuvre de ces plans communaux.

Au niveau national, les associations et organisations de jeunes sont soutenues au niveau des infrastructures et au niveau du fonctionnement. L'Etat participe financièrement à la rénovation et construction d'infrastructures pour jeunes. Ce soutien est de 50 % des frais pour des infrastructures au niveau local et de 80 % pour les infrastructures nationales. L'Etat finance aussi ce qu'on appelle le « premier équipement » des infrastructures. Ici le soutien peut atteindre les 100 %. Bien sûr il y des conditions et des plafonds pour les financements. Ce soutien très important a permis la mise en conformité au niveau de la sécurité et de l'hygiène et la rénovation de pratiquement la totalité des auberges de jeunesse (9) et chalets pour hébergement groupes de jeunes (à peu près 60). Il a aussi permis de construire de nouvelles infrastructures là où elles faisaient défaut dont la mise en place de lieux de rencontre pour associations de jeunes à travers tout le pays.

Au niveau du fonctionnement l'Etat finance, par le biais de conventions, 4 services de formation de grandes associations et finance des structures plus spécialisées comme le centre d'information pour jeunes, le centre de médiation, le centre de prévention contre les toxicomanies et une structure de recherche « jeunesse ».

Pour terminer il faut encore citer le Service National de la Jeunesse (SNJ), qui est un organisme public. Sa mission est de soutenir le travail avec les jeunes en général. Le SNJ coorganise des activités de loisirs comme des camps-colonies, anime 4 centres de jeunesse spécialisés, organise des formations pour animateurs de jeunesse, soutient les échanges de jeunes, gère des programmes de service volontaire et soutient les organisations par du conseil, l'information, le financement de projets, un service de prêt de matériel et un congé spécial pour encadrement de groupes de jeunes. Un volet important du travail du SNJ consiste à initier des projets dans le domaine de la citoyenneté active, telle que des forums nationaux et européens ou des campagnes comme « tous différents, tous égaux ». Un axe assez récent est l'engagement du SNJ dans le domaine de l'accès à l'emploi des jeunes. Ensemble avec l'administration de l'emploi, nous proposons des mesures de mise au travail dans les maisons de jeunes et associations de jeunesse. Cette mesure concerne à peu près 100 jeunes par année et elle est efficace : nos statistiques montrent que plus de 80 % de ces jeunes trouvent un emploi ou retournent à l'école. L'accès à l'emploi va rester un domaine important de notre travail car le gouvernement a décidé de mettre en place un service volontaire spécial qui a comme objectif de faciliter le passage école-emploi des jeunes. Nous appelons cette mesure le

« service volontaire d'orientation ».

Abordons le niveau intersectoriel. Je ne pense pas qu'on puisse parler aujourd'hui d'une politique intersectorielle coordonnée envers les jeunes. Certes il y a des politiques ciblés en faveur des jeunes dans beaucoup de domaines, mais une concertation structurée – comme dans certains pays nordiques – entre les différents acteurs n'a pas vraiment lieu. Cependant je juge la situation pas trop négative car les chemins sont courts entre les administrations et il y a un bon nombre de mesures ou différents secteurs coordonnent leurs efforts. Un exemple récent est « Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 » et les efforts envers les jeunes. Le concept a été élaboré en concertation avec le SNJ. Un autre exemple est le service volontaire d'orientation dont j'ai parlé plus haut où nous coopérons avec le ministère de l'éducation nationale. On pourrait encore citer le plan d'action national « Manger mieux, bouger plus » lancé par 4 ministères (Santé, Sports, Education, Famille) qui comprend un volet jeunesse important.

En ce qui concerne les perspectives pour le futur, nous sommes en train d'élaborer une proposition de loi sur l'organisation de la politique jeunesse. L'objectif de cette loi est d'adapter le cadre légal aux évolutions récentes et de consolider les acquis. Je suis d'avis que cette nouvelle loi sera une étape très importante sur le chemin d'une politique jeunesse moderne dans notre pays.